



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PONTIAC

CHAUFFAGE AU BOIS

Tous les ans, plusieurs incendies sont causés par un mauvais entretien d'une cheminée ou d'un appareil de chauffage. La prévention reste encore l'un des meilleurs moyens pour empêcher un feu.

CHOISIR UN BON APPAREIL

- Choisissez un appareil de grande efficacité.
- Assurez-vous que votre appareil de chauffage présente une preuve d'homologation par un organisme accrédité comme CSA ou ULC et qu'il est exempt de rouille profonde, de fissures ou d'usure extrême.

UNE BONNE INSTALLATION ET UN BON ENTRETIEN

- Faites installer votre appareil de chauffage par un entrepreneur qualifié.
- Renseignez-vous sur l'entretien de l'appareil pour vous assurer que vous l'utilisez de façon sécuritaire.
- Gardez un extincteur portatif près du poêle ou du foyer.
- Installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

ATTENTION A L'ACCUMULATION DE CRÉOSOTE

- Assurez-vous que l'appareil a suffisamment d'air pour que le bois brûle plus proprement et produise moins de créosote.
- Il est interdit de faire brûler des matières autres que celles qui sont précisées par le fabricant.
- N'utilisez que du bois sec pour éviter l'accumulation de créosote, c'est-à-dire des dépôts formés par la fumée montant dans la cheminée. La créosote est très inflammable.

RAMONAGE DE LA CHEMINÉE ET DES CONDUITS

- Pour éviter l'accumulation de crésote, faites ramoner votre cheminée et vos tuyaux au moins une fois l'an par un spécialiste.
- Une cheminée reliée à un appareil à combustion lente (chauffage principal ou chauffage d'appoint) doit être ramonée au moins une fois l'an ou dès qu'il y a plus de 3mm de crésote sur les parois.
- Vérifier régulièrement les tuyaux de raccordement du poêle à bois et de la cheminée car une simple accumulation de 3 mm de crésote suffit à causer un incendie.

L'ENTREPOSAGE DES CENDRES

- Videz régulièrement les cendres et déposez-les dans un contenant métallique muni d'un couvercle. Les étincelles des cendres chaudes peuvent facilement provoquer un incendie.
- Entrezposez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone. Éloignez-les des murs de la maison ou du cabanon parce que les cendres peuvent rester actives jusqu'à 72 heures. N'oubliez pas de bien refermer le couvercle.



Pour plus d'information, visitez le site du Ministère de la sécurité publique <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie.html> ou contactez le préventionniste du

Service de sécurité incendie de Pontiac en composant le 819-455-2401, poste 102

